

ASSURANCE

S'installer dans la Région de Bruxelles-Capitale implique de régler quelques questions pratiques, comme la souscription de plusieurs assurances importantes. En cas de location, une assurance habitation n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée ou constituera au moins souvent une obligation contractuelle dans un contrat de bail. Si vous avez une voiture, assurez-vous de prendre l'assurance automobile obligatoire. L'assurance maladie est obligatoire en Belgique, mais comme elle ne couvre pas la totalité des frais de traitement, il est conseillé de prendre une assurance hospitalisation supplémentaire. Une assurance familiale peut également être très utile en cas de dommages infligés à autrui ! Enfin, n'oubliez pas que le personnel domestique doit être assuré par la loi.